



Cité Scolaire Internationale de Ferney-Voltaire

Lyc

Col

Pro

S.int

Bts

Greta



Un dossier préparé par
l'Association de Parents
d'Elèves indépendante



En collaboration avec la CSI

Informations pour le baccalauréat (Annexes)

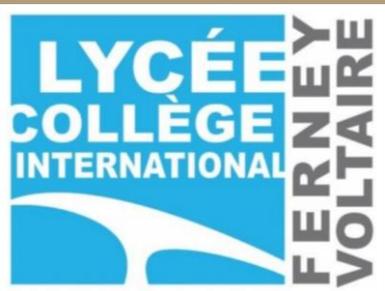
Les rubriques de ce dossier

**Les épreuves communes - définition et spécificités
de terminale**

**Pages
2 à 10**

Les épreuves finales en terminale

**Pages
11 à 18**



Les épreuves communes - définition et spécificités de terminale

Les épreuves communes

- **Les épreuves communes (EC) sont des devoirs sur table** *(du type bac blanc)*.
- **Les établissements décident des modalités d'organisation** *(2 périodes en première et une période en terminale)*.
- **Les sujets, exercice ou énoncés proposés, sont issus de la banque nationale de sujets (BNS) et sont choisis par les professeurs du lycée.**
<http://quandjepasselebac.education.fr/revisions-la-banque-nationale-de-sujets/>
- **Les copies sont anonymées et la correction sera assurée par les professeurs du lycée** *(des professeurs autres que ceux de vos enfants)*.
- **Ces épreuves concernent les matières suivantes**
 - Histoire-géographie (coef 5)
 - Langue vivante A (coef 5) + Langue vivante B (coef 5)
 - Enseignement scientifique (voie générale) ou Mathématiques (voie technologique) – coef 5
 - 1 enseignement de spécialité selon la série (coef 5)
 - Éducation physique et sportive (coef 5)
- **Attention: les épreuves d'Histoire-géographie et de LVA des sections internationales ne sont pas incluses dans les Epreuves Communes (EC)** *(mais séparément dans chaque section en fonction de calendriers déterminés avec les autorités éducatives de chaque pays partenaire)*.

1 épreuve de 2 heures

1ère partie : réponse à une question problématisée

- Il s'agit d'une réponse rédigée et construite. Le candidat doit montrer qu'il a acquis des capacités d'analyse, qu'il maîtrise des connaissances, sait les sélectionner et les organiser de manière à répondre à la problématique de la question.

2ème partie : analyse de documents ou réalisation d'une production graphique

- L'analyse de document est accompagnée d'une consigne suggérant une problématique. Le ou les documents, en histoire comme en géographie, comporte un titre et, si nécessaire, un nombre limité de notes explicatives.
- Lorsque la production graphique est un croquis, ce croquis est réalisé à partir d'un texte élaboré pour l'exercice qui présente une situation géographique. Un fond de carte est fourni.
- Le candidat fait preuve d'une plus grande autonomie pour identifier, organiser, hiérarchiser, représenter et construire la légende. Dans le cadre d'une autre production graphique, les consignes et les données servant à l'élaboration de cette production sont fournies avec l'exercice.

Remarques

- Si la première partie du sujet porte sur l'histoire, la 2e partie porte sur la géographie et (ou) inversement.
- **Cette épreuve ne s'applique pas aux sections internationales.**

1 épreuve de 2 heures

Objectif

- Les évaluations communes pour l'enseignement scientifique dans la voie générale ont pour objectif d'évaluer les connaissances et les compétences figurant au programme de première et de terminale,

Cet objectif est en lien avec ces 3 objectifs généraux de formation :

- Comprendre la nature du savoir scientifique et ses méthodes d'élaboration
- Identifier et mettre en œuvre des pratiques scientifiques, notamment à travers l'utilisation de savoirs et de savoir-faire mathématiques
- Identifier et comprendre les effets de la science sur les sociétés et sur l'environnement

1 épreuve de 1h50, en 2 temps

Premier temps - une épreuve écrite de 1h30

- Elle est composée de 2 parties, l'une consacrée à l'évaluation des compétences de compréhension de l'oral et de l'écrit, l'autre à l'évaluation des compétences d'expression écrite. Les candidats reçoivent l'intégralité du sujet dès le début de l'épreuve.
- La compréhension de l'oral est évaluée à partir d'un document audio ou vidéo dont la durée n'excède pas 1 min 30. La compréhension de l'écrit est évaluée à partir d'un ou 2 textes. Les candidats en rendent compte dans la langue cible. Ils sont guidés par des questions qui portent également sur la compréhension de l'ensemble du dossier constitué par les documents supports de l'évaluation de la compréhension de l'oral et de l'écrit.
- Le sujet d'expression écrite, à traiter en langue cible, se fonde sur une ou 2 questions en lien avec la thématique générale du dossier constitué par les documents supports de l'évaluation de la compréhension de l'oral et de l'écrit. Le sujet peut aussi prendre appui sur un document iconographique.

Deuxième temps - une épreuve orale de 10 mins (avec 10 mins de préparation)

- Le candidat a le choix entre 3 axes culturels du programme proposé par l'examineur. En tenant compte du choix du candidat l'examineur propose des pistes de discussion : 2 documents iconographiques , ou 2 citations ou un document iconographique et une citation.
- Le candidat explique en langue cible pendant 5 mins maximum quels documents ou quelle citation illustre, à son sens, le mieux l'axe qu'il a choisi et pourquoi. L'entretien est élargi à des questions plus générales, portant par exemple sur le travail réalisé par le candidat sur l'axe choisi.

LVA - **voie technologique** (coef 5) - *remplacement de l'épreuve orale de LVA*

Une évaluation de l'enseignement technologique en langue vivante (ETLV)

Objectif

- Elle permet de mesurer la capacité du candidat à communiquer en langue étrangère sur des travaux effectués au cours du cycle terminal en ETLV, en lien avec l'enseignement de spécialité concernée. L'évaluation de l'ETLV se substitue au second temps (expression orale) de l'évaluation de terminale de LVA du candidat.
- Le jury est composé de 2 enseignants, l'un pour l'enseignement technologique choisi, l'autre pour la langue vivante.

Une épreuve orale de 10 minutes sans temps de préparation

- L'évaluation commence par une prise de parole en continu par le candidat, qui dispose d'une durée maximale de 5 minutes. Cette présentation est suivie d'un entretien avec le jury. Les ressources utilisées pour la prise de parole en continu sont produites par le candidat.
- L'évaluation s'appuie sur les différents contextes des enseignements technologiques ou scientifiques du cycle terminal de la voie technologique. Les contextes sont les suivants: les projets technologiques ou scientifiques conduits en enseignement de spécialité en STI2D, une organisation (entreprise, administration ou association) en STMG.
- Pour chaque candidat, les examinateurs conduisent une évaluation conjointe à partir de la fiche d'évaluation et de notation.

1 épreuve de 2 heures

1ère partie : Test de maîtrise des automatismes (20 mins - note sur 10)

- Le test est composé de questions flash indépendantes et à réponse rapide le cas échéant sous forme de QCM. Les feuilles réponses sont ramassées à l'issue des 20 premières minutes de l'évaluation.

2ème partie : 3 exercices indépendants (note sur 15)

- Ils abordent des domaines divers du programme de mathématiques. Certains exercices peuvent requérir l'usage d'un outil numérique (tableur ou environnement de programmation en Python).

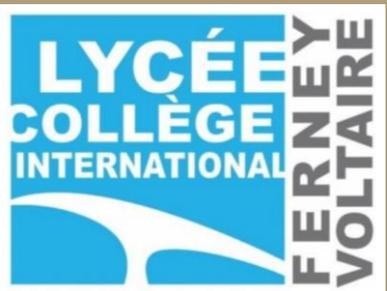
1 épreuve de 2 heures

1ère partie : réponse à des questions (note sur 10)

- Cette partie est composée de questions qui évaluent la maîtrise des questions obligatoires du programme en histoire et géographie. Cela évalue les capacités des candidats à :
 - caractériser un espace, une période, un événement ou un personnage
 - citer des acteurs
 - justifier une affirmation en proposant ou choisissant des arguments
 - localiser et identifier des lieux et/ou phénomènes sur une carte jointe au sujet
 - proposer ou choisir les dates-clefs ou les périodes-clefs d'une évolution
 - proposer ou choisir une définition pour une notion

2ème partie : Analyse de documents ou réalisation d'une production graphique

- Cette partie consiste en l'analyse d'un ou deux document(s) relatif(s) à chacun des deux sujets d'étude d'un thème du programme d'histoire ou de géographie. L'analyse de document(s) est conduite en répondant à des questions .



Les épreuves finales en terminale

Spécialités - voies **générale** et **technologique** (coef 16 par spécialité)

1 épreuve par spécialité – durées variables selon la spécialité

Epreuves de spécialités en voie générale

- Ces épreuves concernent les 2 spécialités conservées en terminale.
- Pour les spécialités NSI, Physique-Chimie et SVT, la durée de l'épreuve est de 3h30 (écrit) plus 1h (pratique).
- Pour les autres spécialités, la durée de l'épreuve est de 4h (écrit).

Epreuves de spécialités en voie technologique

- Ces épreuves concerne les 2 spécialités de terminale.
- Physique, Chimie et Mathématiques: épreuve de 3h.
- Ingénierie, Innovation et Développement durable: épreuve de 4h.

Philosophie - **voie générale** (coef 8) - **voie technologique** (coef 4)

1 épreuve de 4 heures

Même déroulement pour toutes les voies

- Trois énoncés de sujet sont proposés au choix du candidat.
- Deux de ces énoncés, dits « sujets de dissertation », sont, chacun, constitué par une question simple qu'il est demandé aux candidats de traiter.
- Le 3e énoncé de sujet est constitué par un texte d'une longueur raisonnable, dont l'auteur figure dans la liste des auteurs au programme, qu'il est demandé au candidat d'expliquer. Le texte se rapporte explicitement à une ou plusieurs notions du programme.

Sujets nationaux

Grand oral - **voie générale** (coef 10) - **voie technologique** (coef 14)

1 épreuve de 20 mins - avec 20 mins de préparation

Premier temps: présentation d'une question - 5 mins

- Au début de l'épreuve, le candidat présente au jury 2 questions:
 - **Pour la voie générale**, ces questions portent sur les 2 enseignements de spécialité, soit pris isolément, soit abordés de manière transversale. Elles mettent en lumière un des grands enjeux du ou des programmes de ces enseignements. Elles sont adossées à tout ou partie du programme du cycle terminal. Elles sont élaborées et préparées par le candidat avec ses professeurs et, s'il le souhaite, avec d'autres élèves.
 - **Pour la voie technologique**, les questions s'appuient sur une des spécialités de la série.
- Les questions sont transmises au jury par le candidat, sur une feuille signée par les professeurs des enseignements de spécialité des candidats et portant le cachet de son établissement d'origine.
- Le jury choisit une des deux questions. Le candidat dispose de 20 minutes de préparation pour mettre en ordre ses idées et réaliser, s'il le souhaite, un support qu'il remettra au jury sur une feuille qui lui est fournie. Ce support ne fait pas l'objet d'une évaluation. L'exposé du candidat se fait sans notes.
- Le candidat explique pourquoi il a choisi de préparer cette question pendant sa formation, puis il la développe et il répond. Le jury évalue les capacités argumentative et les qualités oratoires du candidat.

Grand oral - **voie générale** (coef 10) (suite) - **voie technologique** (coef 14)

1 épreuve de 20 mins - avec 20 mins de préparation

Deuxième temps: échange avec le candidat - 10 mins

- Le jury interroge ensuite le candidat pour l'amener à préciser et à approfondir sa pensée. Il peut interroger le candidat sur toute partie du programme du cycle terminal de ses enseignements de spécialité et évaluer ainsi la solidité des connaissances et les capacités argumentatives du candidat.

Troisième temps: échange sur le projet d'orientation du candidat - 5 mins

- Le candidat explique pourquoi la question traitée éclaire son projet de poursuite d'études, voir son projet professionnel. Il expose les différentes étapes de la maturation de son projet (rencontres, engagements, stages, mobilité internationale, intérêt pour les enseignements communs, choix de ses spécialités, etc) et la manière dont il souhaite le mener après le baccalauréat.
- Le jury mesure la capacité du candidat à conduire et exprimer une réflexion personnelle témoignant de sa curiosité intellectuelle et de son aptitude à exprimer ses motivations.

Remarques générales

- Le candidat effectue le premier temps de sa présentation debout, sauf aménagements spécifiques. Pour le reste de l'épreuve le candidat est assis ou debout selon son choix.
- Si la question traitée concerne l'enseignement de spécialité langues littératures et cultures étrangères et régionales, chacun des 2 premiers temps de l'épreuve orale peut se dérouler, en partie, dans la langue vivante concernée par l'enseignement de spécialité selon le choix du candidat.

Epreuves spécifiques OIB - **sections internationales** (coef 15 par discipline)

**Deux disciplines => Histoire - Géographie de section (coef 15)
=> LVA - Littérature de section (coef 15)**

Deux épreuves (écrit + oral) dans chaque discipline

DNL - Histoire / Géographie

- Calendrier et modalités déterminés avec les autorités de chaque pays partenaire
- Ecrit: 4h
- Oral: 20mins

LVA - Littérature de section

- Calendrier et modalités déterminés avec les autorités de chaque pays partenaire
- Ecrit: 4h
- Oral: 20mins

Informations générales: <https://www.education.gouv.fr/bo/12/Hebdo30/MENE1230265N.htm>

Plus d'informations sur les modalités spécifiques aux examens de chaque section

➤ Section Allemande:

<https://allemagneenfrance.diplo.de/fr-fr/03-oib-seite/1386732?openAccordionId=item-1386736-0-panel>

➤ Section Britannique:

<http://www.enpferney.org>

<https://www.asiba.fr/documents -2/#1450423856056-dd7b0fbd-ae25>

➤ Section Espagnole:

<https://sites.google.com/site/apaseferney>

apasevoltaire@gmail.com et apenaranda@orange.fr

➤ Section Italienne:

info@agasiferney.com

➤ Section Néerlandaise:

<https://www.alnvnt.com/>

Evaluation pour validation de l'option européenne

- Sans coefficient - vise à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis par les candidats au baccalauréat scolarisés en section européenne.
- Basée sur une épreuve finale (80%) et sur le contrôle continu (20%)
- Note minimum de 10 sur 20 pour valider l'option européenne du baccalauréat

Epreuve orale finale (80%)

- Durée de l'épreuve: 20 mins de préparation et 20 mins de présentation. L'évaluation est assurée par un professeur de langues vivantes de la section et par un professeur de la DNL.
- L'épreuve orale comporte 2 parties de 10 minutes chacune:
 - La première partie, conduite dans la langue de section, prend appui sur un document ou un support d'activité se rapportant à la DNL.
 - La deuxième partie de l'épreuve consiste en un entretien, conduit dans la langue de section, qui porte sur les travaux et activités effectuées dans l'année dans la DNL et, de manière plus générale, dans le cadre de la section. L'entretien peut également porter sur l'ouverture européenne et les diverses formes qu'elle a pu prendre dans l'établissement (partenariat, échanges, clubs, journaux, relations internet, ...)

Note de contrôle continu (20%)

- Attribuée par le professeur de la DNL et le professeur de LVA, elle sanctionne la scolarité de l'élève dans sa section en terminale et est basée sur le travail effectué en langue étrangère dans la DNL.